

AAPPMA de SAINT RENAN

ENDURO CARPE :2017_Lac de Poulinoc (route de Plouarzel)

SAINT RENAN (Finistère)

DATE: Vendredi 2 Juin au Lundi 5 Juin 2017

LIEU: plan d'eau de Poulinoc à Saint-Renan/Plouarzel (Finistère)

Horaires: vendredi 2 Juin : rendez-vous à 15 h 30, tirage au sort
16 H 00

Début compétition: vendredi 2 Juin : 17 h 00

Fin de la Compétition: Lundi 5 Juin : à 10 H

Résultats et remise des lots: Lundi 5 juin:11H 30

Droits d'inscriptions: **90.00 €** par équipe de 2 pêcheurs

Règlement de l'enduro

Nombre de cannes autorisées: 4 cannes par équipe

Un seul hameçon par ligne.

La pêche au feeder et à l'anglaise est interdite.

Pêche face au poste.

Le total des points retenu sera le poids total de poisson pris.

Tirage au Sort: les postes seront délimités autour du plan d'eau, chaque équipe sera tirée au sort, tirera à son tour 2 postes et choisira, celui qui lui convient le mieux.

Les pesées des carpes seront faites au fur et à mesure des prises sauf la nuit de 23 h00 à 8H00 **prévoir des sacs de conservation**: Tél : **06 95 79 91 99**

En cas de prise d'un amour blanc de nuit, il sera pesé par le poste le plus proche et remis à l'eau immédiatement.

Les poissons sont immédiatement remis à l'eau.

Les esches animales, asticots, etc. sont interdites la nuit.

Seules les carpes et amour blanc seront comptabilisés.

Seul le peson et sac de pesée du commissaire seront utilisés (*sauf pour la pesée de nuit d'un amour blanc*).

Tapis de réception obligatoire

Canon à bouillettes et bateaux amorceurs sont interdits, ainsi que toutes embarcations.

Biwi de couleur verte ou camouflage, **seuls autorisés**, doivent être installés sans gêner le passage des piétons et d'un éventuel véhicule de secours.

Seul les barbecues sont autorisés, feux au sol **interdit**.

Attention aucuns débordements ne seront tolérés (état d'ébriété, bruits, etc.) ils seront sanctionnés d'exclusion, **sans remboursement**.

Le matériel pourra être déposé et récupéré avec les voitures au début et à la fin de l'enduro, les véhicules seront garés sur les parkings, **aucun véhicule autour du plan d'eau**

L'AAPPMA de SAINT RENAN décline toutes responsabilités en cas d'accident, de bris de vols de matériel et se réservent le droit de suspendre l'épreuve en cas de problèmes majeur.

Rappel responsable enduro : Mr AUVITY Gérard : Portable : 06 95 79 91 99

Président AAPPMA de SAINT RENAN : Mr THOMAS Richard : 06 81 40 51 90

BULLETIN à RENVOYER pour L'inscription

Date limite 15 MAI 2017

Avec le règlement

Rappel : (90.00 €)

Chèque au Nom : AAPPMA SAINT RENAN

Chez Mr Auvity Gérard 5 rue Arthur Hendrycks Brest (29200)

Tél : 02.98.42.05.05

NOMS du Capitaine :

Adresse mail :

N° de portable :

N° de fixe :

Domicile :

Noms du coéquipier :

Adresse mail :

N° de portable :

Le représentant de l'équipe (le capitaine) reconnaît avoir lu et accepte le règlement de cet enduro

SIGNATURE du capitaine